

Un guide réalisé pour les collectivités locales et les autres acteurs de la filière



Point d'apport volontaire : lieu où un citoyen peut déposer ses TLC usagés : antenne locale d'association, borne dédiée dans la rue, en déchèterie, en magasin...

La filière REP des TLC usagés

Depuis le 1^{er} janvier 2007, le dispositif de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) engage les entreprises à participer à la gestion de la fin de vie des produits de Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC) qu'elles mettent sur le marché. Elles ont confié leur responsabilité à Eco TLC, l'éco-organisme de la filière agréé par les pouvoirs publics. Il perçoit les éco-contributions des entreprises et les reverse sous forme de soutiens aux opérateurs de tri pour la valorisation des TLC usagés et aux collectivités locales pour leurs actions de communication menées à destination des habitants.

2 rôles clés des collectivités

Pour améliorer le tri sélectif et permettre d'augmenter la part des TLC usagés détournés des ordures ménagères résiduelles, les collectivités ont 2 rôles fondamentaux :

- → Informer, sensibiliser et inciter les citoyens à la prévention et au tri des déchets.
- → Travailler, avec les acteurs de la collecte et du traitement des TLC usagés, au déploiement harmonisé du maillage de leur territoire en capacité de collecte.

Un guide élaboré par les acteurs de la filière et issu de la pratique

Ce guide est conçu par les membres du **Comité Maillage**, organe de concertation animé par l'éco-organisme et rassemblant des représentants de l'ensemble des parties prenantes de la filière des TLC usagés : Etat (Ministères, ADEME), collectivités, opérateurs de collecte et de tri, Eco TLC (l'éco-organisme de la filière). Ce comité a pour mission, dans le cadre de l'agrément 2014-2019, d'élaborer des outils d'aide à la décision destinés aux collectivités locales et aux autres acteurs de la filière.





Que deviennent les TLC usagés ?

Lorsque les citoyens se défont de vêtements, linge de maison ou chaussures dont ils n'ont plus l'utilité, ces derniers, même usés, peuvent être réutilisés ou recyclés, et doivent donc être collectés séparément.

Avoir "la fibre du tri", un geste utile et valorisant pour la collectivité.

Les informations que vous trouverez dans ce guide...

- → La filière des TLC usagés :
 - Quels acteurs et quels rôles ?
 - Quel périmètre d'actions ?
 - Comment cela fonctionne?
- → Comment faire l'état des lieux de mon territoire ?
- Quelles sont les questions stratégiques à se poser ?
- Quels sont les critères à prendre en considération :
 - Pour mettre en place des actions de communication efficaces ?
 - Pour définir le bon maillage et les lieux d'implantation des points d'apport volontaire ?
- → Quels sont les outils et méthodes à ma disposition ?
- → Quels sont les éléments juridiques qui s'appliquent ?





Vous pouvez déposer: Vos vêtements et votre linge de maisor propres et secs en sac fermé et vos chaussures liées par paire. Même usés, ils seront valorisés.



Ne déposez pas d'articles humides ou mouillés.



QUELQUES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE

600 000 T DE TLC mises sur le marché/an DONT MOINS DE 25 % DÉTOURNÉES DES OMR 160 000 T collectées soit 2,5 kg/habitant/an

Plus de 800 collectivités engagées 150 organisations

33 000 adresses de POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV) en France

60 CENTRES DE TRI
conventionnés par Eco TLC

L'organisation de la filière des TLC usagés



CONTACT:

et ménager

Pour toute information sur la parution du guide (début 2015) et sur la filière des TLC usagés, Eco TLC - 4 cité Paradis - 75010 Paris • Tél. 01 85 08 42 38.